



1% LOGEMENT

les personnes en situation de handicap toujours exclus de la société y compris de la notre !

Mise en contexte des points de scoring

Lors du vote de la loi ELAN l'« Évolution du logement et aménagement numérique ». Elle a suscité de nombreuses indignations de la part du Conseil national consultatif des personnes handicapées. Ainsi la récente refonte d'Action Logement, devenu AL'in, 3 choix de logement sont proposés aux demandeurs en se positionnant sur l'une d'elle. Pour cela le salarié en recherche de logement doit remplir un dossier sur le site internet AL'in et, en fonction de la situation dans laquelle il ou elle se trouve, se verra accorder un nombre de points par AL'in appelé le scoring. Ce scoring va permettre aux salariés de bénéficier de points et d'être positionnés plus ou moins facilement sur leur demande. En plus des points accordés par la plateforme AL'in, l'entreprise pour laquelle le salarié travaille, pourra bénéficier d'un certain nombre de points accordés par rapport à la catégorie qu'il appartient. Ces catégories sont décidées par la majorité des membres du CSE de l'entreprise. Les points supplémentaires au niveau des autres entreprises.

Les points supplémentaires au niveau des autres entreprises.

Plus une entreprise a de salarié-es, plus elle cotise au niveau de l'Etat pour l'accessibilité au niveau du logement et plus elle aura de points... L'entreprise PENELOPE, avec environs 3 000 salariés, acquière 8 000 points de scoring à attribuer aux dossiers des salarié-es. Ce qui beaucoup trop peu, voir ridicule, disons le ! Nous trouvons cela aberrant de donner des points comme s'il voulait faire un classement des plus démunis ou dans le besoin, mais qu'en plus le syndicat maison (la CFTC) prenne partie dans cette mascarade de point de tombola, nous sommes affligés !!
Nous avons au sein de Pénélope plusieurs salarié-es bénéficiant d'un statut via la MDPH. Il est déplorable que ces mêmes salarié-es permettent d'obtenir des abattements et/ou primes à l'entreprise, lors de leurs embauches, mais que s'ils ne rapportent rien, on ne s'en soucie plus !!!

Mais c'est exactement ce qu'il me faut !!!
 Ah, mais je ne suis pas prioritaire, j'ai pas assez de points...



Les dossiers MDPH sous-évalués ?

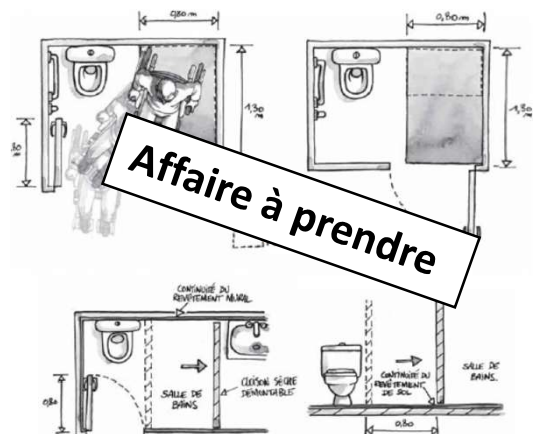
Lors de la réunion plénière du CSE de février, ce sujet sensible a été remis à l'ordre du jour. Pour **SUD Pénélope**, il était important d'avoir un débat et qu'une décision soit prise au consensus, ce qui permettrait à toutes et tous de savoir exactement comment les droits sont accordés (transparence et équité...). Les élu-es ont donc décidé-es des nombres de points à accorder aux 3 catégories et de donner des points supplémentaires aux salarié-es en plus de ceux accordés par la plateforme. Nous **Sud Pénélope**, apportons une attention particulière **pour les personnes bénéficiant d'un statut via la MDPH**, les logements doivent souvent répondre à **certains critères et spécificités** et sont donc plus difficiles à trouver (quartier, parking, étage, ascenseur...).

Nous estimons que **les salariés ayant un dossier à la MDPH doivent avoir plus de considération**. Nous avons donc ainsi demandé qu'il soit placé dans la **deuxième catégorie**.

Le syndicat maison se vante à qui veut l'entendre de s'occuper tous les jours des personnes ayant un dossier MDPH, a choisi de placer ces dossiers dans la catégorie la moins bien classée, « **la troisième** », avec un scoring de 34 points, contrairement aux autres ;

- Catégorie 1 : 166 points
- Catégorie 2 : 80 points
- Catégorie 3 : 32 points

Pour **SUD Pénélope**, nous considérons que **cela est totalement inacceptable !**



Pour contacter les élu-es ainsi que le syndicat Rendez-vous sur : sud-penelope.fr

[@sudpenelopeaccueil](https://www.facebook.com/sudpenelopeaccueil)

sudsolidairesaccueil@gmail.com

Sud-solidaire: 25 rue des envierges 75020 paris